Nations Unies S/PV.8088



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8088e séance

Mardi 7 novembre 2017, à 10 h 5
New York

Président :	M. Cardi	(Italie)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Chine	M. Zhang Dianbin
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Tachco
	Éthiopie	M. Woldeyes
	Fédération de Russie	M. Zagaynov
	France	Mme Gueguen
	Japon	M. Kawamura
	Kazakhstan	M. Tumysh
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skau
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant la piraterie et les vols à main armée commis en mer au large des côtes somaliennes (S/2017/859)

17-36802 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant la piraterie et les vols à main armée commis en mer au large des côtes somaliennes (S/2017/859)

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2017/927, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France, l'Italie, le Japon, la Suède, l'Ukraine, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les États-Unis d'Amérique et l'Uruguay.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/859, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation concernant la piraterie et les vols à main armée commis en mer au large des côtes somaliennes.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Égypte, Éthiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Fédération de Russie, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2383 (2017).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Zagaynov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Notre délégation a appuyé la résolution 2383 (2017). Nous notons qu'il existe un lien régional avec le mandat prolongé par ladite résolution. Cette approche a des aspects positifs. En même temps, à notre avis, la lutte contre la piraterie nécessite des mesures globales significatives et un format plus mondial. De toute évidence, cela permettrait d'élaborer plus efficacement des approches communes pour lutter contre la piraterie et d'autres types de crimes en mer, ainsi qu'un échange d'expériences, y compris en matière de poursuites pénales contre les pirates. Nous pensons que le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes pourrait être la plate-forme la plus efficace pour de tels efforts.

La résolution 2383 (2017) souligne le fait que la piraterie constitue un moteur de la corruption, du terrorisme et de nouvelles activités criminelles. Les crimes maritimes incluent également le trafic d'armes et de stupéfiants, ainsi que d'autres types de crimes. Dans la pratique, les pirates sont fréquemment impliqués dans des activités illégales qui ne sont pas directement liées à la saisie de navires. À cet égard, dans un avenir prévisible, il serait judicieux d'envisager des moyens optimaux de lutter contre de telles menaces.

En conclusion, nous voudrions souligner que, dans l'ensemble, le Conseil de sécurité doit continuer à jouer un rôle politique de premier plan dans la lutte contre la piraterie. Un tel travail est un exemple de l'efficacité du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

M. Osman (Somalie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Nous sommes convaincus que sous votre direction compétente, les travaux du Conseil iront dans la bonne direction.

Le Gouvernement de la République fédérale de Somalie tient à exprimer sa sincère gratitude aux États membres des organisations régionales et internationales qui aident mon pays à relever le défi de la lutte contre le fléau de la piraterie au large de ses côtes. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général du rapport qu'il nous a présenté aujourd'hui (S/2017/859).

Le Gouvernement de la République fédérale de Somalie se félicite du renouvellement du mandat, conformément à la résolution 2316 (2016), visant à sécuriser les eaux internationales et territoriales au large des côtes somaliennes pour garantir la sécurité du

transport maritime et de la navigation. En outre, nous saluons le fait que le texte de la résolution 2383 (2017) reconnaisse que le phénomène de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée dans la zone économique exclusive de la Somalie entraîne des pertes se chiffrant à plusieurs centaines de millions de dollars et pourrait provoquer la déstabilisation des communautés vivant le long des côtes somaliennes.

Compte tenu du rapport du Secrétaire général du 12 octobre 2017 sur la situation concernant la piraterie et les vols à main armée commis en mer au large des côtes somaliennes et du lien complexe qui existe entre la piraterie et la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, nous demandons aux États Membres et aux organisations internationales d'appuyer le Gouvernement fédéral somalien dans ses efforts pour lutter contre la pêche illégale dans la zone économique exclusive de la Somalie.

Le Gouvernement de la République fédérale de Somalie s'emploie d'arrache-pied à lutter contre la piraterie et la pêche illégale. Le Gouvernement fédéral somalien a mis en place le Comité de coordination de la sécurité maritime qui sert de mécanisme pour mettre en avant les initiatives que prend le Gouvernement pour lutter contre la pêche illégale dans six domaines importants pour le pays : la gouvernance maritime, la sûreté maritime, les interventions et les sauvetages en mer, la répression des infractions en mer, la sécurité en mer et l'économie maritime.

Le problème de la pêche illégale touche particulièrement sévèrement la Somalie parce que, avec 3 323 kilomètres de littoral, elle a la plus longue côte d'un seul tenant de tout le continent africain. Une des grandes causes économiques de la piraterie en Somalie est l'épuisement des ressources halieutiques en raison de la pêche illégale pratiquée par des sociétés étrangères. Selon Kofi Annan, ancien Secrétaire général de l'ONU et actuel Président de l'Africa Progress Panel, « le pillage des ressources naturelles est un vol organisé sous couvert de commerce ». Et M. Annan d'ajouter que

> « Certains chalutiers commerciaux opèrent sous pavillon de complaisance et déchargent leur pêche dans des ports qui ne consignent pas leurs captures, ce qui est contraire à l'éthique et illégal ».

Outre la pêche illégale, les causes profondes de la piraterie sont la faiblesse du contrôle de l'État sur les terres, le manque de perspectives économiques légales et l'absence d'état de droit. Les actes de piraterie au large des côtes somaliennes ont fortement diminué, mais la piraterie pourrait facilement connaître un regain si les patrouilles navales sont réduites avant que les forces maritimes somaliennes ne soient mises sur pied et aptes à contrôler la zone économique exclusive de la Somalie.

Pour être efficace et juste, la nouvelle résolution du Conseil de sécurité sur la piraterie doit s'attaquer aux ravages que la large prédominance de la pêche illégale dans la zone économique exclusive de la Somalie provoque sur les pêcheries somaliennes et les communautés côtières. La réalité sur le terrain a beaucoup changé depuis l'adoption de la résolution 2316 (2016).

Premièrement, le Gouvernement du Président Farmajo est résolument déterminé à rétablir la sécurité maritime du pays, avec l'aide de l'Union européenne dans le cadre du programme du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes.

Deuxièmement, nous sommes en train de prendre une série de mesures pour faire la preuve de notre détermination, avec notamment la proposition de promulguer une nouvelle loi qui qualifierait les infractions liées à la piraterie d'activités criminelles punies de longues peines d'emprisonnement, ainsi que la construction d'un nouveau centre de détention qui pourrait accueillir les auteurs de crimes de piraterie.

Troisièmement, nous renforçons les capacités et la gouvernance en matière de sécurité maritime des autorités des régions situées sur la côte somalienne, dans des domaines aussi cruciaux que la mise en place de gardes côtières, les capacités juridiques et en matière de poursuites, la remise sur pied et la relance de l'économie maritime afin de créer des emplois et des revenus, en particulier pour les jeunes.

La valeur des licences de pêche somaliennes pâtit considérablement de la pêche illégale très répandue. Les licences de pêche délivrées par les autorités somaliennes ne sont pas attrayantes pour les sociétés de pêche, car elles ne peuvent pas concurrencer sur le marché celles qui obtiennent leurs captures gratuitement, c'est-à-dire illégalement. Cela a un effet néfaste sur les recettes potentielles du Gouvernement, ce qui en retour sape la capacité de l'économie locale de créer des emplois et de générer des revenus pour les jeunes. Ainsi, la pêche illégale augmente les risques de sécurité. Si le Conseil de sécurité ne s'attaque pas aux conséquences dévastatrices de la pêche illégale, cela ne fera qu'exacerber les sentiments et le mécontentement

déjà fort répandu des populations côtières, ainsi que de l'ensemble de la population.

La Somalie remercie une nouvelle fois le Conseil de sécurité des efforts qu'il déploie en Somalie dans tous les domaines, y compris celui de la piraterie. Nous accueillons favorablement les recommandations, suggestions et solutions à court et long terme figurant dans la résolution adoptée aujourd'hui et dans le rapport du Secrétaire général, et nous invitons à examiner plus en détail le lien complexe entre la piraterie et la pêche illégale. Ma délégation tient à assurer le Conseil de son entière coopération sur cette question et reste pleinement attachée à la mise en œuvre de la résolution.

La séance est levée à 10 h 15.